

Section 0. Avis d'Appel d'offres

REPUBLIQUE de GUINEE



Travail - Justice - solidarité

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET
DE LA DECENTRALISATION

REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA

.....

PREFECTURE DE KINDIA

COMMUNE RURALE DE SAMAYA

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Autorité contractante : COMMUNE RURALE DE SAMAYA

Identification de AAO N°001/FNDL/ANAFIC/CR/SAM/2024

- ❖ En application de l'article 165 de la loi portant code minier, le Gouvernement de la République de Guinée a rétrocédé les 15% des recettes fiscales minières à travers le Fonds de National de Développement Local (FNDL) dont la gestion est assurée par l'Agence Nationale de Financement des collectivités locales (ANAFIC). Il est prévu qu'une partie de ce fonds soit utilisée pour financer les Programmes Annuels d'Investissement (PAI) afin d'appuyer les efforts de développement des Collectivités locales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- ❖ La Commune de Samaya ayant bénéficié d'un financement du Fonds National de Développement Local (FNDL), invite les prestataires éligibles, à présenter des offres pour la réalisation des travaux suivants :
LOT UNIQUE : Rénovation de trois salle de classe et un blocs de latrine de deux cabines à l'école primaire de comoya centre ; du bloc Administratif de la Mairie; de la maison d'accueil ; de deux blocs latrines de deux (02) cabines et équipement de la maison d'accueil dans le district du centre de Comoya dans la CR de Samaya. En lot unique.
. Les Travaux seront exécutés dans la Commune Rurale de Samaya, district de Comoya centre dans un **délai de trois (03) mois.**
- 1. La Commune Rurale de Samaya sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
 - ❖ **Rénovation de l'école primaire de comoya centre et un bloc de latrine de deux cabines;**
 - ❖ **Rénovation du bureau de la commune ;**
 - ❖ **Rénovation de la maison d'accueil et ses deux blocs de latrine de deux cabines chacun;**
 - ❖ **Fourniture de quelques équipements de la maison d'accueil.**
- 2. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini les articles 23 et suivant du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par aucun des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Madame le Secrétaire Général de la Commune Rurale de Samaya**, téléphone : 625 13 73 98 ou auprès du président, téléphone : 622 55 46 66 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :
Commune Rurale de Samaya., sise à Samaya centre Préfecture de Kindia -République de Guinée,

Tél : 6 2 5 1 3 7 3 9 8 ou 6 2 2 5 5 4 6 6 6 ou 6 2 3 5 3 7 0 7 1 courriel :
Email : germainhaba67@gmail.com du lundi au Vendredi de 8h 30mn à 16h30mn.

4. Les exigences en matière de qualifications sont :

- ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
- ❖ Capacité d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marché ;
- ❖ Disposer d'un personnel clé qualifié à mobiliser ;
- ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **30 Juillet 2024** Contre un paiement non remboursable d'un montant **d'un million (1 000 000FG) francs guinéens**. La méthode de paiement sera : 30% de ce montant sera versé au compte **N° 2011000407** de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte **N°4111071** du Receveur Central du Trésor et 20% au compte **N° 202100017** de la Commune Rurale de Samaya ouvert à la BCRG de Kindia contre une facture à la remise du DAO. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé par courrier électronique à leurs frais.

7. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en Trois (03) exemplaires dont une (01) originale et deux (02) copies à l'adresse ci-après **Commune Rurale de Samaya, sise dans le district du centre Préfecture de Kindia -République de Guinée,**

Tél : 625 13 73 98 ou 622 55 46 66 et 623 53 70 71 courriel :Email : germainhaba67@gmail.com, au plus tard **le 26 Aout 2024 à 10Heures 00mn en une (1) originale et deux (02) copies**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune Rurale de Samaya , sise dans le district du centre Préfecture de Kindia - République de Guinée le 26 Aout 2024 à 10 Heures 30mn .**

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de Six Millions Neuf Cent Cinquante Mille (**6 950 000 FG**)francs guinéens.

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

12. La législation régissant l'appel d'offres.

Date : 26/07/2024

Signature de l'Autorité contractant
Le Président de la Délégation Spéciale

Alhassane CAMARA